



Préavis No 2 / 2004 sur la résolution des municipalités réunies le 28 juin 2004 à Vulliens

Madame, Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Le comité de direction de l'ARO a pris acte de la résolution citée en titre.
Il reprend ici, sans les faire siennes, les mesures attendues par les municipalités pour l'année 2005 :

1. Suspendre la facturation et l'application des règlements pour les fonds culturel et sportif.
2. Suspendre la facturation 2005 relative au fonds pour la petite enfance, avec application jusqu'à épuisement du solde du fonds.
3. Renoncer à l'étude de la piscine et rembourser les communes.

Le Comité de direction prendra en temps utile les mesures nécessaires pour transmettre les informations y relatives.

Le bouclage des comptes ARO 2004 donnera la situation des fonds au 31.12.2004. Les soldes éventuels des fonds sportif et culturel seront remboursés aux communes.

Les bénéficiaires du fonds à l'accueil de la petite enfance, ainsi que les structures d'accueil seront informés de la situation concernant le fonds et des perspectives de son utilisation en 2005.

Le fonds prévu pour l'étude de la piscine sera remboursé au plus tard le 31.12.04.

Le Comité de direction prend acte du maintien du fonds FISARO, ainsi que des autres tâches confiées jusqu'ici à l'ARO.

Le Comité de direction présentera **le préavis No 3/2004 projet de budget 2005** en tenant compte des éléments de la résolution des municipalités.

Décisions :

Le comité de direction demande au Conseil Intercommunal de se prononcer sur les 3 points relevés, soit :

1. Suspendre la facturation et l'application des règlements pour les fonds culturel et sportif.
2. Suspendre la facturation 2005 relative au fonds pour la petite enfance, avec application jusqu'à épuisement du solde du fonds.
3. Renoncer à l'étude de la piscine et rembourser les communes.

Le président

Le secrétaire général

Jean-Claude Serex

Roland Dapples

Oron-la-Ville, le 25 août 2004
RD/dam

Association Région Oron - Case postale 63 - 1610 Oron-la-Ville
Tél. 021/907.63.32 - fax 021/907.63.40
Mail: info@region-oron.ch - Site Internet: www.region-oron.ch